



REGLEMENT DU CONCOURS PUISSANCE ALPHA

PRÉAMBULE

Le *Concours Puissance Alpha*, est une organisation commune à 16 grandes écoles d'ingénieurs en 5 ans, porté par l'association loi 1901 « Puissance Alpha » dont l'objectif est de coordonner la sélection de jeunes bacheliers pour une entrée en première année dans une de ces écoles. Chaque école propose une ou plusieurs filières-spécialisations dans le cadre du concours. Ces écoles participant à ce processus s'engagent à respecter ce règlement, et la Charte des établissements adhérant à Parcoursup.

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'organisation commune du recrutement des élèves-ingénieurs du *Concours Puissance Alpha* repose sur les principes suivants :

1. **La simplification des démarches pour les lycéens** qui veulent être candidats à une ou plusieurs grandes écoles d'ingénieurs via Parcoursup. Cette organisation leur offre la candidature directe aux écoles dans le périmètre du *Concours Puissance Alpha*.
2. **La solidarité des écoles du concours** qui partagent les mêmes valeurs, au travers d'une unité des procédures de sélection des candidats.
3. **Mieux informer le candidat et les familles**, afin de mieux les guider dans leurs projets d'orientation. La communication vers les lycéens et les prescripteurs qui les entourent doit tenir compte de ces principes.

2. RÈGLES DE CONFIDENTIALITÉ

Les écoles adhérentes au *Concours Puissance Alpha* s'engagent à respecter strictement la Charte de la Procédure Parcoursup et la Charte de bonne conduite signée par l'ensemble des écoles et à ne faire aucune pression sur les candidats.

Les écoles ne connaissent pas l'identité de leurs candidats jusqu'au jury de classement qui a lieu après les épreuves écrites et l'évaluation des dossiers.

Les écoles ne doivent donner aux candidats aucune indication sur leur rang de classement jusqu'à la publication des classements sur le site Parcoursup. Ce comportement doit être respecté par tous les collaborateurs de l'école, quelle que soit leur fonction.

3. ORGANISATION DU CONCOURS PUISSANCE ALPHA

3.1. CANDIDATURES

Pour être candidat, il faut être scolarisé dans le système éducatif français en France ou à l'étranger, préparer le baccalauréat S, STI2D, STL, ES option maths ou bien en être titulaire depuis 2 ans au maximum. Aucune dérogation ne peut être apportée à cette règle.

Les candidats s'inscrivent au *Concours Puissance Alpha* sur le site **Parcoursup**, dans la rubrique « Formations d'ingénieurs », en respectant les dates d'inscription de ce portail. Ils peuvent être candidats à toutes les écoles du *Concours Puissance Alpha*.

Les frais de candidatures sont de 120 € pour les bacs S (y compris les candidats hors système scolaire français) de l'année et 50€ pour toutes les autres voies d'admissions. Ils sont gratuits pour les boursiers d'Etat. Ces droits sont perçus en ligne sur le site « Parcoursup » ou peuvent être adressés par virement sur le compte du *Concours Puissance Alpha*. Une inscription est confirmée quand les droits ont été effectivement perçus par Puissance Alpha.

Aucun coût supplémentaire ne pourra être demandé y compris pour les écoles qui convoquent leurs candidats à des épreuves orales.

Les frais de candidatures ne sont pas remboursables et ceci quel que soit le déroulement des candidatures et quelle que soit la raison : grand classé, admis ou non, convoqué et absent aux épreuves écrites, abandon au cours de la procédure...

3.2. CONSTITUTION DU DOSSIER PAR LES CANDIDATS

Sur Parcoursup, le candidat doit VALIDER sa candidature, puis ouvrir son « espace candidat » sur le site du *Concours Puissance Alpha* :

<https://espace-candidat.puissance-alpha.fr/>

Il pourra déposer sur cet espace candidat les documents manquants pour la validation de son dossier. Ces documents à transférer peuvent être :

- Le justificatif de bourse d'Etat du secondaire ou de l'enseignement supérieur pour les candidats boursiers non certifiés par leur établissement d'origine ;
- Un document officiel pour les candidats demandant un aménagement d'épreuves écrites : afin de pouvoir traiter ces demandes dans les meilleurs délais et pouvoir mettre en place les aménagements nécessaires dans le centre d'examen demandé, ce document doit être mis dans l'espace candidat avant le 5 avril 2019.

En cas de fausse déclaration, le candidat est exclu du *Concours Puissance Alpha* et donc de l'ensemble des 16 écoles.

3.3. CONSTITUTION DU DOSSIER PAR LES CANDIDATS HORS PARCOURSUP

Pour les candidats internationaux, **hors système scolaire français**, chaque école de façon individuelle et personnalisée propose une admission. Il n'existe pas de concours commun, le candidat est donc amené à se rapprocher des écoles de son choix.

3.4. ÉVALUATION DES DOSSIERS

Les dossiers sont évalués en deux temps :

1^{er} temps :

- ✓ Une moyenne pondérée est attribuée à chaque candidat : cette moyenne est calculée sur toutes les notes de 1^{ère} et de terminale.
- ✓ La pondération est plus forte pour les matières scientifiques
- ✓ L'origine du lycée est prise en compte

Cette première note permet au jury d'établir une liste de « grands classés ». Entre 15% et 20% des candidats et entre 5% et 10% des bacs autres que S seront déclarés grands classés et ne présenteront pas les épreuves du concours.

2nd temps :

La note de dossier pourra être modulée jusqu'à 30% par école et par filière-spécialisation, sur un ou plusieurs critères complémentaires et personnalisés, soit à partir de la fiche avenir soit sur un ou plusieurs critères choisis par l'école.

Exemple :

- ✓ *La note d'anglais pour les formations internationales*
- ✓ *L'étude des notes de biologie/SVT pour une école spécialisée*
- ✓ *Les appréciations des professeurs inscrites sur les bulletins pour une formation très sélective.*

Cette personnalisation de la note de dossier est laissée à discrétion de l'école et seule l'école est à même de pouvoir l'appliquer et le justifier selon les critères demandés par Parcoursup.

Pour certains programmes internationaux, l'école pourra proposer un oral dont une partie sera en anglais ; la notation de cet oral rentrera dans le cadre du bonus/malus. La non-participation à cet oral, entraînera une perte de 30% de la note de dossier.

La note de dossier finale, avec ou sans personnalisation, représente la moitié de la moyenne générale du classement.

3.5. ÉPREUVES ÉCRITES

Elles sont obligatoires pour tous les candidats en Terminale S de l'année, à l'exception des cas mentionnés au paragraphe suivant.

Les épreuves écrites du *Concours Puissance Alpha* sont celles de la « Banque d'épreuves Concours Puissance Alpha ». Elles ont lieu le samedi 27 avril dans une quarantaine de centres en France et à l'étranger, et plus si nécessaire.

Les épreuves écrites sont conçues par Puissance Alpha. Le programme des épreuves écrites est celui des enseignements obligatoires de la classe de Terminale S.

Quatre épreuves sont passées par les candidats : Mathématiques (2h), Physique (1h15), Chimie-biologie (1h15) et Motivation & Personnalité (45min). Les coefficients appliqués à ces épreuves sont précisés en annexe 1.

Pour les matières scientifiques (Mathématiques, Physique, Chimie-Biologie), le candidat sélectionne moins d'exercices qu'il n'en est proposé dans l'épreuve, ce qui lui permet d'éliminer ceux qui porteraient éventuellement sur une partie du programme non traitée à la date des épreuves.

Pour l'épreuve de Chimie-Biologie l'épreuve est composée de 14 questions : 10 en Chimie et 4 en Biologie. Le candidat doit répondre à 8 questions. Il peut ne jamais traiter de question de biologie tout en ayant encore le choix de ses exercices en chimie.

Les réponses aux exercices sont enregistrées par le candidat sur une feuille de réponse pré-imprimée sous forme de Questionnaire à Choix Multiples (QCM), hors épreuve Personnalité & Motivation.

Le candidat précise sur Parcoursup le centre d'épreuves dans lequel il souhaite passer ses épreuves écrites. Les convocations sont téléchargeables sur « l'espace candidat » mi-avril.

Les corrections automatisées des QCM des épreuves écrites sont faites par le *Concours Puissance Alpha*. L'épreuve de Personnalité et Motivation est corrigée par des professeurs des écoles du *Concours Puissance Alpha*.

3.6. DISPENSE DES ÉPREUVES ÉCRITES

3.6.1. CANDIDATS « GRANDS CLASSÉS »

Les candidats sont grands classés si, à la suite du calcul de la moyenne de dossier pondérée (cf. paragraphe 3.4) ils s'inscrivent dans la liste de candidats déterminée par le jury suite à l'étude des notes de dossier.

- Pour les bacs S : entre 15% et 20% de grands classés ET une moyenne de dossier pondéré supérieure à la note décidée par le jury généralement supérieure ou égale à 15
- Pour les autres bacs que S (y compris les candidats hors système scolaire français) : 5% de grands classés

Dans tous les cas, le Jury est souverain.

Ces candidats reçoivent à la mi-avril un mail les informant qu'ils sont grands classés et donc dispensés des épreuves écrites ou orales, cette information sera également disponible sur l'espace candidat.

Un candidat « grand classé » ne peut pas passer les épreuves écrites, ou demander à présenter un oral, même s'il le souhaite.

3.6.2. CANDIDATS DISPENSES

Trois cas de figures sont possibles :

- Candidats dont le domicile est trop éloigné d'un centre d'épreuves écrites : uniquement pour les candidats résidant hors de France métropolitaine et dont le domicile est trop éloigné d'un centre d'épreuves. Ce critère est évalué par le responsable du concours en fonction du temps de trajet du candidat via un moyen de transport adapté
- Candidats justifiant une impossibilité de venir le jour des épreuves écrites : hospitalisation longue durée, sportifs de haut niveau ayant une compétition ce jour-là...
- Candidats ayant un handicap trop lourd pour pouvoir proposer un aménagement d'épreuves

Dans ces cas-là, le dossier du candidat est évalué par 2 jurys différents.

La première note est identique à l'ensemble des candidats (cf. paragraphe 3.4 « évaluation de dossier »), un jury spécial attribue une seconde note à partir d'une autre analyse du dossier de l'élève pour remplacer la note d'examen.

Dans le cadre de la législation sur la laïcité, aucune absence pour motif religieux ne sera acceptée.

3.7. CLASSEMENT DES CANDIDATS

A/ Les candidats « grands classés » sont classés en début de liste, en utilisant l'évaluation automatique de leur dossier ;

B.1/ Les candidats bac S, ayant passé les épreuves écrites sont classés en utilisant :

- La note d'évaluation du dossier, coefficient 12 ;
- Les notes d'examens, (Mathématiques, Physique, Chimie-bio, Personnalité & Motivation), coefficient 10
 - ✓ Chaque école, pour chaque filière, applique ses propres coefficients (cf annexe 1)
- La note d'écrit obtenue aux épreuves anticipées de Français, coefficient 1 ;
- La note d'oral obtenue aux épreuves anticipées de Français, coefficient 1.

B.2/ les candidats autres que bac S ne présentant pas d'épreuves écrites sont classés en utilisant :

- La note d'évaluation du dossier, coefficient 12 ;
- Une 2nde note coefficient 12, au choix selon les écoles :
 - ✓ La note d'oral coefficient 12

- ✓ La 2^{nde} note de d'étude de dossier coefficients 10 + 2 coefficients pour les notes d'épreuves anticipées de Français
- ✓ Une 2^{nde} note de dossier coefficient 12

C/ Les candidats dispensés d'épreuves écrites (hors grands classés) sont classés en utilisant :

- La première note d'évaluation du dossier, coefficient 12 ;
- La seconde note d'évaluation du dossier (double évaluation), coefficient 10 ;
- La note d'écrit obtenue aux épreuves anticipées de Français, coefficient 1 ;
- La note d'oral obtenue aux épreuves anticipées de Français, coefficient 1.

Il ne peut pas y avoir d'ex-æquo dans cette liste ordonnée. Si deux candidats ne peuvent pas être départagés malgré toute la précision possible offerte par le calcul, l'avantage est donné au plus jeune.

3.8. JURY

3.8.1. LE JURY POUR LES GRANDS CLASSES

Le Jury du Concours est constitué par le « Comité du Concours Puissance Alpha ». Il est composé des directeurs de chaque école ou de leur représentant dûment mandaté.

Il se réunit pour approuver la liste des candidats grands classés par ordre de mérite après l'étude du dossier.

Le Jury définit le rang du dernier candidat grand classé donc accepté pour l'intégration dans une école du concours, sans présenter les épreuves du *Concours Puissance Alpha*.

Les candidats situés après ce rang limite devront présenter les épreuves du concours.

En cas de litige dans les débats du Jury, un vote a lieu. Chaque école dispose d'une voix quel que soit le nombre de formations ou de places qu'elle offre. La décision proposée est adoptée si elle a obtenu au moins 56% des voix, soit la moitié plus une voix donc 9 voix sur 16. La décision adoptée s'impose alors à toutes les écoles.

3.8.2. LE JURY PAR FILIERE-SPECIALISATIONS

Une fois la note dossier obtenue, chaque école, par filière-spécialisation, est libre de personnaliser cette note en la modulant jusqu'à 30%.

Une fois les notes d'examens obtenues, chaque école, par filière-spécialisation, est libre d'appliquer ses propres coefficients par épreuves (dans un total de 10 coefficients – voir annexe 1) afin de mettre en avant les éléments clefs de sa filière.

Compte tenu de ces éléments, chaque candidat va obtenir une moyenne différente pour chacune des filières auxquelles il a postulé.

Le *Concours Puissance Alpha* transmettra à chaque école le classement de ses candidats respectant la moyenne obtenue par chaque candidat au concours et l'école sera libre d'appliquer **sa barre d'admission**. Le classement devra respecter l'ordre de la moyenne obtenue au concours (personnalisation faite préalablement avec le bonus/malus et les coefficients aux épreuves). Chaque école, par filière-spécialisation, transmet cette liste au *Concours Puissance Alpha*.

La liste des candidats, classés par ordre de mérite, est adressée à Parcoursup, par le biais du *Concours Puissance Alpha* pour chacune des filières-spécialisations par le responsable du concours avant la date-limite exigée par le portail.

3.9. CAS PARTICULIERS

Tout candidat pris en flagrant délit de fraude est éliminé du Concours. De plus, le Jury du *Concours Puissance Alpha* peut l'interdire de concours ultérieurement.

Toute absence non justifiée à au moins une des épreuves écrites entraîne l'élimination du candidat.

Une absence justifiée, dans les 48h, à une au moins des épreuves peut donner lieu à la neutralisation de l'épreuve pour ce candidat. Le Jury confirme au cas par cas cette disposition.

Un candidat n'ayant pas renvoyé son dossier complet est éliminé.

Dans tous les cas, le Jury est souverain.

3.10 APPEL DES CANDIDATS ET ADMISSION DEFINITIVE

Les résultats du concours et le classement du candidat sont affichés de manière unique et définitive, uniquement sur le site de Parcoursup et selon le calendrier Parcoursup.

Suite à ce classement le candidat validera son choix d'école sur Parcoursup.

L'école choisie prendra alors contact avec l'étudiant pour compléter le dossier d'inscription dans l'école.

L'admission définitive dans une école est subordonnée au respect des exigences de l'école en matière d'inscription administrative et à l'obtention du Bac.

Ces modalités d'organisation du concours sont précisées, notamment en termes de calendrier, sur le site www.puissance-alpha.fr et résumées dans le Guide du candidat, disponible sur le site Internet du *Concours Puissance Alpha*.

Ce document est validé, revu et corrigé chaque année par l'ensemble des membres de l'association Puissance Alpha.

ANNEXE 1 : LES COEFFICIENTS DES EPREUVES SELON LES ECOLES

COEFFICIENTS DES EPREUVES DU CONCOURS PUISSANCE ALPHA 2019 POUR LES TERMINALES S

	coef Maths	coef Physique	coef chimie-bio	coef personnalité et motivation
3IL	4	2	1	3
CPE CHIMIE-PROCÉDÉS	3	3	3	1
CPE SCIENCES DU NUMÉRIQUE	5	3	1	1
CPE CHOIX DIFFÉRÉ	3	3	3	1
EBI	2,5	2,5	3	2
EFREI PREPA CLASSIQUE	4	2	1	3
EFREI PREPA BIOLOGIE ET NUMERIQUE	4	1	2	3
EFREI SECTION INTERNATIONALE	4	2	1	3
ELISA AEROSPACE BORDEAUX	3,5	3,5	1	2
ELISA AEROSPACE ST QUENTIN	3,5	3,5	1	2
ESAIP AIX-EN-PROVENCE	4	2	1	3
ESAIP ANGERS	4	2	1	3
ESAIP ANGERS CURSUS INTERNATIONAL	4	2	1	3
ESCOM CHIMIE	3	3	3	1
ESEO ANGERS	4,5	3	1,5	1
ESEO DIJON	4,5	3	1,5	1
ESEO PARIS	4,5	3	1,5	1
ESIEA LAVAL PRÉPA CLASSIQUE	3	3	1	3
ESIEA PARIS PRÉPA CLASSIQUE	3	3	1	3
ESIEA PARIS SECTION INTERNATIONALE	3	3	1	3
ESIEE AMIENS	4	3	1	2
ESIEE PARIS	4	3	2	1
HEI LILLE CYCLE PRÉPARATOIRE GÉNÉRALISTE	3,5	3	2,5	1
HEI LILLE CYCLE PRÉPARATOIRE SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	3	3	2,5	1,5
HEI LILLE CYCLE PRÉPARATOIRE ADIMAKER LILLE	2	2	2	4
HEI LILLE CYCLE PRÉPARATOIRE ADIMAKER BORDEAUX	2	2	2	4
ISEN LILLE CYCLE PRÉPARATOIRE INFORMATIQUE ET RESEAUX	4,5	3,5	1	1
ISEN LILLE CYCLE PRÉPARATOIRE NUMERIQUE ET BIOLOGIE	3	3	3	1
ISEN LILLE CYCLE PRÉPARATOIRE GÉNÉRALISTE	4,5	3,5	1	1
ISEN LILLE CYCLE PRÉPARATOIRE ADIMAKER LILLE	2	2	2	4
ISEN LILLE CYCLE PRÉPARATOIRE ADIMAKER BORDEAUX	2	2	2	4
ISEN MÉDITERRANÉE	5	3	1	1
ISEN OUEST BREST CYCLE BIOLOGIE SCIENCES ET TECHNOLOGIES	3	3	3	1
ISEN OUEST BREST CYCLE ECONOMIE NUMERIQUE ET TECHNOLOGIES	4	2	1	3
ISEN OUEST BREST CYCLE GÉNÉRALISTE DES SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	4,5	3,5	1	1
ISEN OUEST BREST CYCLE INFORMATIQUE ET RÉSEAUX	4,5	3,5	1	1
ISEN OUEST BREST CYCLE ENVIRONNEMENT SCIENCES ET TECHNOLOGIES	3	4	2	1
ISEN OUEST NANTES CYCLE GÉNÉRALISTE SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	4,5	3,5	1	1
ISEN OUEST NANTES CYCLE INFORMATIQUE ET RÉSEAUX	4,5	3,5	1	1
ISEN OUEST RENNES CYCLE INFORMATIQUE ET RÉSEAUX	4,5	3,5	1	1
ISEP CYLE PRÉPARATOIRE ASSOCIÉ	5	3	1	1
ISEP CYCLE INTÉGRÉ INTERNATIONAL	4	4	1	1